



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 04 janvier 2011

Verspieren innove avec la télétransmission des indemnités journalières

Dans le cadre de sa démarche de simplification des systèmes d'échange avec ses clients et les assureurs, la direction des Assurances de personnes (ADP) du courtier en assurances Verspieren généralise un projet pilote déjà mis en place avec l'un de ses clients : la télétransmission des indemnités journalières !

Un nouveau service qui permet d'obtenir directement de la Sécurité sociale les informations relatives aux indemnités journalières versées dans le cadre d'un arrêt de travail, dès que l'entreprise cliente a déclaré l'incapacité d'un salarié avec les renseignements habituels (salaire, situation de famille, date d'arrêt, etc.).

Verspieren récupère donc immédiatement, via la télétransmission, les informations concernant les journées indemnisées par la Sécurité sociale et verse sans délai les prestations incapacité à l'entreprise.

Ce service innovant et gratuit permet à Verspieren de réduire considérablement les délais de paiement des prestations et d'alléger le travail des équipes RH de ses clients.

Verspieren, premier courtier d'assurances à capital familial du marché français, membre du réseau international Assurex Global, propose des prestations de conseil en gestion des risques, de courtage et développe des solutions d'assurance.

Verspieren en chiffres

Chiffre d'affaires 2009 : 255,3 millions d'euros
Effectif : 1 612 collaborateurs

Contact presse

Claire Garcia
01 49 64 45 10 / cgarcia@verspieren.com

Retrouvez nos communiqués de presse et notre revue de presse dans « l'espace presse » de notre site Internet.